

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-115

Neutralisation partielle d'une voie de circulation Place de la Fraternité (rue Paul Masset) devant le Monument aux Morts le mardi 18 juin 2024 de 15 h 00 à 17h00

Madame Le Maire de Notre-Dame de Bondeville,
VU, les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, le Code de la Route en vigueur,
CONSIDÉRANT, le déroulement d'une manifestation en l'honneur de la commémoration de l'Appel du Général de Gaulle le mardi 18 juin 2024 à 16 h 00 au Monument aux Morts de Notre-Dame de Bondeville,
CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes présentes à cette manifestation,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : La voie de circulation sise Place de la Fraternité (rue Paul Masset) devant le Monument aux Morts sera neutralisée partiellement entre 15h00 et 17h00 le mardi 18 juin 2024, à l'occasion de la manifestation pour la commémoration de l'Appel du 18 juin.

Article 2 : Les services techniques municipaux assureront la mise en place de la signalisation nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.


Article 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police de Maromme, à Monsieur le Chef de Police Municipale et aux services techniques de la Ville.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le 13 juin 2024


Madame le Maire,
Myriam MULO

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

14.06.2024